

## Charte de l'intersyndicale de défense du transport Aérien Français

L'ensemble des Fédérations ou syndicats du Transport Aérien Français décident, par la présente, de créer une intersyndicale de défense de son secteur d'activité dénommé Collectif Inter Syndical « CIS ».

Ils conviennent de la nécessité de faire prendre conscience aux acteurs politiques et publics français et européens du risque de disparition de leurs entreprises sous l'effet de la perte de compétitivité des compagnies aériennes françaises et de l'absence d'un environnement concurrentiel loyal.

Au travers de la dénonciation des charges spécifiques, exagérément lourdes ou indues, touchant le transport aérien et des distorsions de concurrence, l'objectif du CIS est d'obtenir :

- Un rééquilibrage de la chaîne de valeur ajoutée du secteur aérien en faveur des compagnies.
- La suppression des distorsions de concurrence entre modes de transport.
- L'harmonisation des charges et la modération des taxes et redevances afin d'éviter le dumping social et les délocalisations associées.
- L'égalité de traitement de la fiscalité écologique.
- Un moratoire sur l'attribution des droits de trafic aux compagnies ne respectant pas les conditions de concurrence loyale.
- Le respect des règles de la concurrence et du droit du travail par tous les acteurs du secteur.




Dans le même temps, l'État doit mettre en place une vraie réflexion sur l'avenir du Transport Aérien Français qui, comme l'a démontré « le rapport Abraham », est mortel.

Le mode d'action du CIS prendra les formes suivantes :

- Négocier un ensemble de mesures concrètes dans le cadre d'un agenda, avec les représentants du gouvernement français
- Communiquer en interne afin de mobiliser les salariés du Transport Aérien Français sur la défense de l'emploi et notamment de l'emploi des jeunes.
- Communiquer auprès des médias
- décider de toutes actions jugées opportunes afin de faire aboutir cette démarche.
- Etablir les bases d'une communication auprès de la commission européenne

Les signataires s'engagent à être solidaires des actions décidées par le CIS pendant sa durée d'existence. Ils conservent leur entière liberté d'appréciation et d'action sur les sujets ne relevant pas du CIS.

CFE-CGC,  
CFDT,  
CFTC,  
CGT,  
FO,

  
  
  
Filip Filipovic

SNPL,  
SNPNC,  
UNAC,  
UNSA Aérien

  
Fatima Achouane

N. G. Ceylan

  
N. G. Ceylan